

MANDAT DE REPRÉSENTATION DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, **Philippe HOURDAIN**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts de France,

- Vu l'article R 711-68 4° du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur de la CCI de région et notamment les articles 18, 54 et 121
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président
- Vu la délibération de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021 décidant de la nomination de la CCI en tant que co-gérant de la SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise

Décide :

- De donner mandat de représentation à **Monsieur Philippe BERNARD**, Président de la CCI de l'Oise, pour me représenter en qualité de représentant de la CCI de région Hauts-de-France, Associé de la société **SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise**, dans le respect du règlement intérieur de la CCI et notamment, siéger en assemblée des associés pour toute décision requise par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée aux termes des statuts,
- De donner à ce titre mandat de représentation à **Monsieur Philippe BERNARD**, pour assurer la fonction de co-gérant de la société **SCI Isarienne d'Immobilier d'Entreprise**,
- Le présent mandat est assorti de la délégation de ma signature à **Monsieur Philippe BERNARD**, aux fins de signer tous documents nécessaires dans le cadre de la fonction de gérant, ainsi que tous procès-verbaux des instances décisionnelles de la SCI et tous actes accessoires et formalités, après validation de la Direction Juridique.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat de représentation et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2021

M. Philippe HOURDAIN

